

**DECISION MODIFICATIVE n° 3 du président du conseil général du Calvados en date du 11 septembre 2013 modifiant sa décision du 21 juillet 2011 portant renouvellement de la commission locale d'information auprès de l'installation nucléaire de base n°113, grand accélérateur national d'ions lourds (dénommée GANIL), exploitée par le groupement d'intérêt économique (GIE) GANIL sur les communes de Caen, Epron et Hérouville-Saint-Clair (Calvados)**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

VU la délibération du conseil municipal de la commune de BENOUVILLE en date du 3 juin 2013 décidant de transférer à la communauté d'agglomération Caen-la-mer la représentation de la commune de BENOUVILLE au sein de la commission locale d'information du GANIL ;

VU le courrier en date du 10 mai 2013 adressé par M. le président de la chambre d'agriculture du Calvados à M. le président de la CLI du GANIL désignant M. Henri LE MAITRE comme représentant titulaire ;

VU le message du directeur du GIP Cyceron en date du 29 août 2013 indiquant que le représentant du GIP Cyceron à la CLI du GANIL sera M. Nicolas DELCROIX ;

**DECIDE :**

**Article 1** : l'article 4 de la décision du 21 juillet 2011 est modifié comme suit :

**Catégorie des élus**

Il n'y a plus de représentants titulaire et suppléant de la commune de BENOUVILLE, son conseil municipal ayant décidé de confier la représentation de la commune à la communauté d'agglomération Caen-la-mer (délibération du 3 juin 2013) ;

**Catégorie des personnes qualifiées et des représentants du monde économique**

- Monsieur Henri LE MAITRE remplace Monsieur Michel LEGRAND en tant que représentant titulaire de la chambre départementale d'agriculture du Calvados ;
- Monsieur Nicolas DELCROIX remplace Monsieur Bernard MAZOYER en tant que représentant du président du conseil d'administration du G.I.P. Cyceron.

**Article 2** : le directeur général des services du département est chargé de l'application de la présente décision, qui sera notifiée à Monsieur le préfet de la région de Basse-Normandie, préfet du Calvados, à Monsieur le délégué territorial de l'Autorité de sûreté nucléaire à Caen, à Monsieur le directeur général de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie, à Monsieur le président du conseil régional de Basse-Normandie, à Mesdames et Messieurs les maires des communes intéressées et à Monsieur le directeur du G.I.E. GANIL, exploitant de l'installation nucléaire de base GANIL.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département du Calvados.

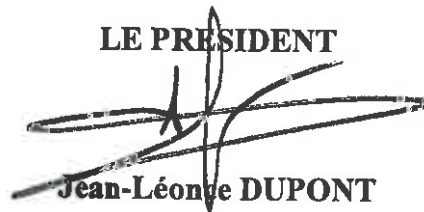
Fait à Caen, le **11 SEP. 2013**

**POUR COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL**

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
Développement et Environnement

**Thierry MASSON**

**LE PRÉSIDENT**



**Jean-Léon DUPONT**

PREFECTURE DU CALVADOS

12 SEP. 2013

COURRIER